



COMMUNE DE NOMAIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 29 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de NOMAIN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BONNET

Etaient présents : André DE BAERE, Yannick LASSALLE, Michèle CASTELAIN, Jean-Marc DELOBEL, Paul VANDEVILLE, Dominique MEURISSE, Françoise DELPLANQUE, Paul DERNAUCOURT, Audrey CROMBEZ, Lionel BEGHIN, Jean Luc GRAS, Guillaume MATHON, Georges SANT, Chantal LE CORNU.

Etaient excusés : Jean DUPIRE qui a donné procuration à Jean-Marc DELOBEL, Emmanuel DELAPORTE qui a donné procuration à André DE BAERE, Alain HUE qui a donné procuration à Daniel BONNET.

Début de la séance publique à 20h30

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2013

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 mars 2013.

Après délibération, le Conseil municipal l'approuve, **à l'unanimité**.

2. Tarifs de l'accueil de loisirs été

Délibération n° 2013-19

▪ Droits d'inscription à la semaine :

Enfants de Nomain ou extérieurs scolarisés sur la commune :

	1 enfant	2ème enfant	3ème enfant	Enfant supplémentaire
Famille imposable	26,00 €	22,50 €	19,00 €	12,25 €
Famille non imposable	24,50 €	20,50 €	17,50 €	11,25 €

Enfants extérieurs à la commune :

	1 enfant	2ème enfant	3ème enfant	Enfant supplémentaire
Famille imposable	36,00 €	32,50 €	29,00 €	22,25 €
Famille non imposable	34,50 €	30,50 €	27,50 €	21,25 €

▪ **Campings - tarifs pour une journée :**

5,00 € pour les petits (moins de 6 ans)

10,00 € pour les autres

▪ **Prix du repas :** 4,20 €

▪ **Tarif garderie :** 0,82 € pour la ½ heure

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,
APPROUVE les tarifs.

Monsieur Lassalle est arrivé à 20h50

3. Mise à disposition d'un terrain à la Communauté de Commune

Délibération n° 2013-20

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Nomain avait préparé, en début d'année, un dossier de présentation pour le projet communautaire d'un équipement sportif « dojo ». La commune de Landas avait également fait une proposition.

Deux terrains étaient donc mis à disposition de la Communauté de communes « Espace en Pévèle ». Le choix du terrain a été délibéré en séance communautaire le 15 avril dernier. C'est le terrain de notre commune qui a été sélectionné.

Il s'agit d'une parcelle cadastrée D 1642 située rue du Roupion (à proximité du stade de football et face à l'école Léo Lagrange). Une convention sera rédigée ultérieurement pour définir la superficie nécessaire et les modalités de mise à disposition du terrain. Ce dernier servira à la construction d'une salle de sports intercommunale de type dojo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

MET A DISPOSITION de la Communauté de communes « Espace en Pévèle » le terrain nécessaire à la construction de l'équipement sportif situé rue du Roupion,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de terrain avec la Communauté de communes.

4. Adoption de l'Avant-Projet définitif de la médiathèque

Suite à l'arrêt maladie de la personne représentant le Département, le dossier a pris du retard.
La question sera délibérée au prochain Conseil Municipal.

5. Concours d'un architecte pour le permis de construire de l'extension de l'atelier

Délibération n° 2013-21

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de permis de construire pour l'extension de l'atelier technique a été déposée fin mars 2013 auprès de la DDTM.

Cette dernière nous a adressé un courrier précisant notamment que le projet doit être établi par un architecte ou un homme de l'Art agréé, en application de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, complétée par le décret n°79.898 du 15 octobre 1979. En effet, la commune étant « une personne Morale », les documents du dossier de permis doivent être établis et signés par un spécialiste en architecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire à choisir un architecte qui reprendra le dossier de permis de construire pour l'agrandissement de l'atelier technique.

6. Suppression de postes

Délibération n° 2013-22

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Compte tenu de la *vacance du poste* :

- de rédacteur chef suite à la création d'un emploi d'attaché (réorganisation des services),
- d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 20h/s suite à la création d'un poste à 25h/s

il convient de supprimer ces emplois correspondants.

Vu l'avis du Comité technique réuni le 22 mars 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE

1 - La suppression de l'emploi de rédacteur chef à temps complet au service administratif,

2 - La suppression de l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (20h/s) au service de l'école.

7. Subvention pour l'achat de tests psychologiques pour la circonscription Orchies-Somain-Rieulay

Délibération n° 2013-23

Dans le cadre de sa fonction, Monsieur HONOREZ Joseph, Délégué Départemental de l'Education Nationale, sollicite une aide financière de 150 euros pour l'achat de deux batteries de tests « WSIK » qui seront mises à disposition des enseignants spécialisés du RASED de la circonscription de « Orchies-Somain-Rieulay. Le coût total est de 3 000 euros. Une participation aux vingt communes de la circonscription a été demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 3 abstentions, 3 voix contre et 12 voix pour**,
AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 150 euros à l'Inspection Académique de Rieulay sur le compte OCCE 3320. Cette dépense sera imputée au compte 65748. Les crédits ont été prévus lors du vote du Budget Primitif en date du 28 mars 2013.

8. Décision Modificative

Délibération n° 2013-24

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis l'élaboration du budget primitif voté en suréquilibre en section de fonctionnement, il y a lieu d'ouvrir les crédits ci-après :

Opération 232 : Installation boîtes de branchement d'assainissement
compte 21538 10 000,00 €

Afin d'équilibrer le budget, il y a lieu d'effectuer un virement complémentaire de 10 000 € de la section de fonctionnement en section d'investissement :

du chapitre 023 de la section de fonctionnement
au chapitre 021 de la section d'investissement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,
ACCEPTE la proposition.

9. Participation aux frais de consommation électrique de l'église St Martin

Délibération n° 2013-25

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a pris à sa charge les frais du nouveau chauffage électrique en remplacement du chauffage au gaz vétuste et dangereux puisqu'il n'était plus aux normes de sécurité.

En contrepartie, la paroisse a repris à son compte le paiement des factures d'électricité.

Pour tenir compte des dépenses de chauffage et d'éclairage occasionnées par les diverses manifestations organisées par la commune, Monsieur le Maire propose une participation annuelle aux frais de consommation électrique réactualisée chaque année au vu des factures qui seront transmises par la paroisse.

Il suggère une participation de 600 euros pour l'année 2013 après avoir signé une convention entre la commune et la paroisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 3 abstentions et 15 voix pour**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à procéder au versement d'un montant de 600 euros au titre de l'année 2013.

10. Jury criminel

Délibération n° 2013-26

Conformément aux articles 254 à 267 du code de procédure pénale, dans chaque commune, le Maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tirée au sort publiquement à partir de la liste électorale pour la circonscription.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} avril 2011 fixant à 2 le nombre de jurés pour la Commune de Nomain.

Le Conseil municipal, après avoir procédé au tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé, a désigné les 6 jurés ci-après :

N° Électeur – 422 (de la liste générale)

DE LAENDER Séverine

Née le 30/01/1980 à LILLE (59)

Domiciliée 7 A rue du Vert Bois – 59310 NOMAIN

N° Electeur – 1274 (de la liste générale)

LECOUFFE Claude

Né le 01/05/1933 à GENECH (59)

Domicilié 23 D rue René Delzenne – 59310 NOMAIN

N° Electeur – 791 (de la liste générale)

DUBURCQ René

Né le 23/02/1942 à ORCHIES (59)

Domicilié 19 rue de Lannay – 59310 NOMAIN

N° Electeur – 1828 (de la liste générale)

SOYEZ Alain

Né le 03/03/1955 à VALENCIENNES (59)

Domicilié 51 rue René Delzenne – 59310 NOMAIN

N° Electeur – 362 (de la liste générale)

COULMONT Magali

Née le 19/06/1985 à ROUBAIX (59)

Domiciliée 42 A rue du Roupion – 59310 NOMAIN

N° Electeur – 394 (de la liste générale)

LAURETTE née DARGENT Dominique

Née le 03/05/1963 à VALENCIENNES (59)

Domiciliée 40 rue René Delzenne – 59310 NOMAIN

11. Questions et informations diverses

Avancement du chantier d'assainissement

Le contrôle de la rue Paul Delattre est terminé.

L'enrobé de la rue du Bas Hameau et de la rue Paul Delattre devrait être posé vers le 20 mai.

Les travaux ne seront pas finis pour fin juillet comme prévu.

Problèmes pour le ramassage des déchets : la COVED n'ose pas toujours passer sur le chantier alors que les travaux le permettent. Il faut anticiper pour la rue Delcroix. Un accord est convenu entre la COVED et la société DUBRULLE qui travaille sur le chantier.

Fibre optique

Le déploiement du très haut débit sera réalisé dans les 10 ans en 2 phases.

Nomain fera partie de la première phase qui aura lieu dans les 5 ans.

Dès que cela sera possible, la fibre optique sera mise dans un fourreau. Dans le cas contraire, la fibre sera aérienne. Les projets de travaux doivent être annoncés rapidement pour qu'ils puissent être pris en compte dans le planning. Les communes comprenant des zones prioritaires par rapport à un métier (ex :

cabinet d'imagerie médicale...) seront servies avant les autres. Au final, tout le monde aura le très haut débit (100 méga).

Les travaux pourraient être subventionnés dans l'avenir. Actuellement ce n'est pas envisageable.

Nomain Propre

Il a été annulé à cause du temps. Une nouvelle date sera fixée ultérieurement.

Parcours du cœur

Il y a eu une bonne participation cette année : 241 enfants pour les écoles et 170 personnes le dimanche.

Semaine du Cancer

Nomain participera à la semaine du Cancer qui aura lieu du 3 au 9 juin prochain.

Réunion

Espace en Pévèle organise une réunion le 24 mai 2013 sur l'électrification.

La séance est levée à 22 h 10.

Le Maire,
Daniel BONNET.